Les missions des officiers SSSM (médecins, infirmiers, vétérinaires, psychologues), l'engagement du SSO et de l'USP, ainsi que la mise en place des différents protocoles, dans le cadre du SSUAP, font l'objet d'une instruction opérationnelle spécifique « ITOP SSSM ».

Le rôle et les missions de la garde départementale SSSM (officier santé CODIS, médecin de garde départemental, infirmier d'astreinte logistique…) sont détaillés dans « l'ITOP CDT ».